

COMMUNIQUE

CSPS - Avis à tous les maîtres d'ouvrage

www.coprec.com

Paris le 24 mars 2020. La situation de crise sanitaire du pays est sans précédent. Etroitement mêlée aux mesures de confinement prises à juste titre par le gouvernement le 17 mars dernier et dont nous sommes parfaitement solidaires, s'ajoute une crise potentiellement majeure, celle-ci à caractère plus économique et social.

C'est pourquoi la COPREC qui réunit les organismes tierce partie de contrôle et de certification garants du maintien de l'activité, en toute sécurité, des projets de construction, notamment au travers des missions de coordination SPS, s'adresse aujourd'hui à tous les maîtres d'ouvrage, dans ce contexte incertain, pour partager nos engagements.

Tout d'abord, nous confirmons que notre priorité est la sécurité et la santé des personnels travaillant sur les chantiers et les projets de construction, quelles qu'en soient la taille et la durée. Cela vaut naturellement pour notre propre personnel.

Ensuite, nous sommes prêts à vous accompagner pour adapter les dispositifs de prévention des risques sur la santé et la sécurité des travailleurs qui interviennent sur vos opérations, en particulier dans le cadre de nos missions de prévention et de coordination SPS.

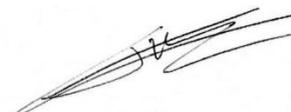
Enfin, nous proposons de travailler auprès de l'OPPBT et des fédérations professionnelles pour la rédaction du guide de bonnes pratiques que le ministère du Travail et le ministère des Solidarités et de la Santé valideront.

Mais dans l'attente, il peut s'avérer délicat d'arrêter certains chantiers (travaux d'urgence sur des installations essentielles à la nation, grands chantiers d'infrastructures, ou de quartiers, méthodologie de construction créant des zones à risques majeurs pour tout intervenant ou pour toute personne à proximité...). Ainsi, aux risques sanitaires, viennent s'ajouter des risques physiques de sécurité et de sûreté. C'est pourquoi, les membres de la COPREC poursuivent leurs activités à vos côtés tout en respectant sans condition les mesures de prévention édictées par le gouvernement et par l'OMS.

La poursuite des missions de nos entreprises vous assure ainsi la continuité des missions de sécurité et santé au travail, de gestion des risques et de contrôle technique, notamment dans le cadre de toute démarche obligatoire au bon fonctionnement des chantiers et plus largement de vos opérations en cours.

Veillez croire en notre engagement total en faveur de la sécurité et la santé au travail et en notre volonté d'agir à vos côtés au cœur d'une situation inédite qui impose avant tout beaucoup d'humilité et de discernement.

François GREMY
Délégué Général



Nos adhérents sont engagés
www.coprec.com/adherents